De 1781 **–** fonds Jéquier, des ACLieu **- projet pour l'établissement d'une maison d'école et de travail destinée à soulager et à diminuer la misère, à supprimer et à prévenir la mendicité en recueillant les enfants pauvres, en les formant au goût de l'occupation et ces bonnes moeurs et en les rendant ainsi capables d'être utiles à eux-mêmes et à la société –** 1781 – par le pasteur Réal[1]

Je ne m'étendrai point sur la nécessité de l'établissement que je propose. Elle est sensible et je la crois pressante. Depuis cinq ans, la misère a fait des progrès dont on ne peut que redouter les suites, personne ne l'ignore. Tous les hommes honnêtes en gémissent, plusieurs en souffrent, et si les particuliers aisés surchargés de mendiants sont intéressés à en diminuer le nombre, la communauté ne l'est pas moins à concourir de toutes ses forces à la suppression d'une calamité qui ne peut que la miner insensiblement et l'appauvrir elle-même. Déjà les ressources actuelles et ordinaires sont insuffisantes aux besoins et le deviendront toujours plus par l'augmentation de ceux-ci. La manière d'ailleurs dont les secours se distribuent et leur modicité forcée, ne fait qu'entretenir le mal en le palliant. Un trop grand nombre d'enfants sans instruction, sans vocation, consument leur jeunesse dans la fainéantise et la mendicité, se familiarisent avec les vices dangereux qui en sont la suite, auront peut-être une postérité pire qu'eux et ne laissent voir dans l'avenir qu'une perspective vraiment alarmante pour les particuliers et pour le public. Et où est le chrétien qui puisse sans la plus vive douleur penser aux conséquences funestes que peuvent avoir pour l'âme et pour le salut, les désordres que la fainéantise et la mendicité traînent après elles ? Quand l'humanité souffrante n'exciterait pas notre compassion, quand la société menacée n'intéresserait pas notre prudence, la religion fait entendre sa voix et nous appelle au secours de nos concitoyens et de nos pères. Que tous les gens de bien raniment donc leur zèle et réunissent leurs efforts pour opposer enfin une digue à ce torrent dont les accroissements sont si redoutables, et pour le dessécher même s'il est possible jusques dans ses sources !

L'ignorance, l'incapacité, la paresse, l'inconduite, sont les causes ordinaires de la mendicité, et la mendicité reproduit à son tour, entretient et fortifie ces dispositions malheureuses. Le seul moyen, le plus sûr à mon avis, de diminuer et d'arrêter ce fléau destructeur, c'est de l'attaquer dans son principe, c'est de recueillir les enfants indigents qui le perpétuent, de les réunir sous l'inspection de gens entendus et bien intentionnés qui en leur faisant prendre de bonne heure le goût de l'application, l'heureuse habitude du travail, les préservent des vices et des maux dont l'oisiveté est la mère, et en les formant à la sagesse, leur assurent les doux fruits.

[1] On nous excusera le mauvais alignement des chiffres, ce type de transcription n'étant pas notre tasse de thé !

L'entreprise est difficile, j'en conviens, mais gardons-nous de l'envisager comme impossible. Avec un peu de vigueur dans la bonne volonté, de persévérance dans les efforts, on peut sûrement attendre de la Bénédiction du Seigneur le plus grand succès. Le tableau qui suit justifie mes espérances à cet égard et doit servir à nous encourager. Je l'adresse avec confiance à l'honorable Conseil et à tout ami du bien public. Je le soumets avec plaisir à leur observation les priant de m'en faire part. Ce n'est point ici un plan fini, c'est un projet, un échantillon, une ébauche. On peut ajouter, retrancher, corriger, perfectionner, en un mot, si le moyen que j'indique n'est pas jugé convenable ou praticable, qu'il serve du moins à en faire imaginer un meilleur !

Dépenses de la fondation

Comme dans toute entreprise de cette nature, les commencements sont toujours faibles. On ne pourrait guère se charger d'entrée de tous les enfants qui mendient, d'autant moins que plusieurs sont trop jeunes pour être voués à l'horlogerie par où il me paraît qu'il faudrait commencer, comme étant la branche la plus lucrative et par conséquent la plus propre à mettre bientôt la fondation en état d'en embrasser d'autres, de recueillir tous les mendiants et même d'occuper utilement les autres pauvres.

Il s'agirait donc d'abord de prendre 12 garçons dont 4 fussent âgés d'environ 13 à 14 ans, 4 de 12 à 13 et les autres de 11 à 12, à quoi on en ajouterait 4 par année, jusqu'à ce que les deux douzaines fussent complètes. Voyons ce que coûterait la première douzaine dans la première année pour son éducation et son entretient complet.

Supposé que la nourriture d'un enfant de cet âge, coûte trois batz par jour, ce qui est beaucoup, ce serait par an, en comptant l'année à 366 jours, fl. 274 / 6. Si un coûte 274 fl. 6, deux ne coûteront pas 549 fl., ce qui est le double, ni trois 823 fl. 6 b, qui est le triple, parce que leur réunion diminue leur dépense. En donnant 3 batz par jour aux trois premiers, on pourrait presque se flatter que le 4e serait nourri par-dessus, en sorte que 4 ne coûteraient ainsi pour nourriture que fl. 823 fl. 6 b., mettons pourtant 850 fl. et suivons encore ici la même proportion ; si 4 coûtent 850, huit ne coûteront pas le double qui serait 1700, ni douze, le triple, qui serait 2550, mais on peut probablement compter que 12 ne coûteraient que 2400, cependant pour qu'une ménagère puisse aussi être nourrie avec eux, mettons pour alimentation 2600.

(Si l'on mettait 2676 fl. 4 b. 6 pour les 13 ou 205/10/6 pour chacun, se serait 3 creutz par jour chacun en leur assignant 200 fl. ils ne sont donc pas éloignés des 3 creutz).

Et comme l'accroissement de leur nombre n'augmentera pas en même raison leur dépense, quand nous prendrons 4 élèves de plus, nous pourrions nous contenter d'ajouter au plus 700 fl. pour nourriture de ces 4, mais comme il vaut mieux être trompé en bien, nous ajouterons également 800 fl..

Vêtement. Si l'on donne 4 chemises à chaque élève la 1ère année, je crois que deux suffiront par chaque année suivante.

4 chemises supposées à 25 batz pièce	*fl. 25*
Autres parties de l'habillement supposées par an	*40*
Souliers, supposé 3 paires par an à 20 batz	*15*
Le vêtement servit pour chacun dans cette 1ère année de	*80*
Et pour les 12	*960*

Logement dont on payerait loyer en attendant qu'on put bâtir une maison, ce qui serait bien la première chose à faire s'il était possible, supposé 30 écus blancs *225*

Chauffage et affouage, supposé 40 chars par an à 16 batz *160*

Salaire d'une ménagère ou gouvernante qui aurait les soins du ménage, qui tiendrait propre et en bon état le corps et le vêtement de l'élève *100*

La maison ne pourrait guère se passer d'un recteur ou économe qui y demeurât pour y maintenir l'ordre, qui serait chargé du soin de l'approvisionnement, qui tiendrait compte de la recette et des livrances, en comptant son entretien avec celui des élèves à 200 fl. et 200 fl. de salaire serait 400 fl. par an *400*

NB : il ne vivrait peut-être pas seul avec 200 fl., mais réuni avec 13 ou même 26 personnes qui fournissent comme lui pour la table chacune 200 fl., je crois qu'elles peuvent toutes très bien vivre. Il serait bon aussi qu'on put trouver un recteur ou économe dont la femme fut propre à être gouvernante.

Lits, un bois de lit coûtera je suppose	*fl. 4*	
1 paillasse	*10*	
4 draps	*32*	
2 couvertes de laine	*20*	
1 traversin	*8*	
Paille	*3*	
	77	
Six lits pour 12 élèves et un s'il le faut pour la ménagère reviendraient à		*539*
Lumière pendant 6 mois à un florin par veillée		*180*
Blanchissage		*60*

Tables, bancs, armoires, vaisselle, nappes, ustensiles de ménage et de cuisine &, en s'en tenant d'abord à l'absolu nécessaire sur ces articles qui ne demandent pas d'être renouvelés souvent, je crois que 250 fl. pourraient suffire *250*

Ajoutons ici les outils d'horlogerie, quelques fournitures, en un mot l'établi, un amortissement en ce fait ne doit guère coûter à ce qu'on m'a dit que 5 louis neufs, trois ouvriers et même quatre peuvent se servir du même amortissement, mais mettons 4 assortiments pour 12 ouvriers *600*

6274

Dépense de la 1ère année pour 12 élèves *6274*

En retranchant de cette dépense pour la 2ème année les choses à demeure, comme lit, meubles, outils et les chemises de moins

Savoir pour lits	*fl. 539*	
Pour meubles	*250*	
Pour outils &	*800*	
Pour 24 chemises de moins	*150*	
	1739	
Elle ne reviendrait qu'à		*4535*
Mais en prenant 4 nouveaux élèves il faut ajouter		
Pour nourriture	*fl. 800*	
Pour deux lits	*154*	
Pour vêtements	*320*	
Pour lumière et blanchissage, environ	*60*	
Assortiment pour la profession	*200*	*1534*

Lesquels 1534 fl. qui s'ajouteraient à la dépense de chaque année à mesure qu'on prendra 4 élèves de plus, jusqu'à ce que leur nombre soit porté à 24, étant joint aux 4335 fl. ci-dessous, donneraient pour dépense de la 2ème année 6069 fl. et en y ajoutant pour renouveler la paille des sept lits 21 fl., 6090 fl.

Dépense de la 2ème année pour 16 élèves *6090*

La dépense de la 3e année, si l'on ne prenait point de nouveaux élèves, ne serait pas égale à celle de la 2e parce qu'il y aurait à déduire ce qu'on ne fournirait pas de nouveau soit 2 lits *fl. 154*

8 chemises de moins et 4 derniers élèves n'en recevant cette année que deux chacun	*50*	
Assortiment pour la profession	*200*	
	404	
Elle ne serait donc que de		*5686*
Mais il faut ajouter pour 4 nouveaux élèves		*1534*
Pour renouveler la paille des deux derniers lits		*6*
Plus pour renouveler peut-être les draps des 7 premiers lits		*224*
Ce qui la ferait monter à		*7450*

Dépense de la 3e année pour 20 élèves *7450*

Dans la 4e année il y aurait de moins à fournir que dans la précédente

2 lits	*fl. 154*
Un assortiment	*200*
8 chemises	*50*
Renouvellement des draps de 7 lits de la 1ère année	*224*
	628

Elle ne serait donc que de 6822
Mais il faut ajouter pour 4 nouveaux élèves 1534
8 draps pour deux lits de la 2e année 64
Paille pour les deux lits de la 3e année 6
Elle pourrait donc aller jusqu'à 8426

Dépense de la 4e année pour 24 élèves 8426

Dans la 5e année, il sortira 4 des premiers élèves et on en prendra 4 nouveaux, ainsi leur nombre sera toujours de 24. Mais leur dépense devrait être moindre à raison de ce que les 4 qui feront place, n'emporteront ni leurs lits ni leur établi, qui sont de 354 fl.

En déduisant ces 354 fl. resterait pour dépense de la 5e année 8072
Mais il y aura à renouveler les draps de la 1ère et de la 3e année 288
Et la paille des deux lits de la 4e année 6
Ce qui ferait 8366
Cependant pour être plus sûr et comme il pourrait y avoir d'autres menus articles à réparer ou à renouveler, nous comptons 8400

Dépenses de la 5e année pour 24 élèves 8400

Pour la sixième année, nous n'aurons pas à renouveler les draps de 9 lits comme dans la précédente, mais seulement ceux de 4, il faut donc retrancher pour ces 9 lits 288
Resterait pour la 6e année 8112
Mais il faut ajouter pour renouveler les draps de lits de la 2e et 4e année 128
Elle serait alors de 8240

Dépense de la 6e année pour 24 élèves 8240

La 7e année sera comme la 5e 8400

La 8e comme la 6e 8240

Total de la dépense pour ces 8 années fl. 61520

Il serait peut-être difficile que les 4 élèves qui seront appelés à sortir la 5e année et les suivantes, eussent d'abord de quoi s'établir pour la profession. On pourrait donc les garder une année de plus à travailler pour leur compte et afin qu'ils ne fussent pas à charge à la fondation, elle retiendrait sur leur travail le montant de l'entretien des 4 élèves surnuméraires, auxquels ils auraient du faire place ; en supposant que le produit de la fondation fut à peu près tel que je la

conçois, elle leur remettrait en sortant pour restât de leur gain au-delà de 400 fl. chacun, outre deux lits et un assortiment, sur quoi ils s'arrangeraient entre eux, ainsi ils auraient de quoi s'établir ou bien pour encourager les élèves, on assurerait aux plus sages et aux plus diligents une gratification proportionnelle qui leur serait remise à leur sortie.

Produit de la fondation

On cherchera et on engagera pour maître un homme capable de former de bons ouvriers et dont le caractère et les mœurs soient sages et réglés. Il me parait qu'étant logé et nourri avec les élèves, six cents florins en sus de gage annuel pourraient nous procurer un tel maître, et en cas que ses soins dans cette 1ère année qui sera peut-être la plus pénible pour lui ne parussent pas assez récompensés à 600 fl., on pourrait lui promettre une augmentation de 200 fl. pour cette 1ere année seulement, après quoi le fixe de son salaire serait pour ces 12 premiers élèves de 600 fl. par an. Et comme il serait équitable qu'en augmentant le nombre de ses apprentis on accrut proportionnellement son gage, on ajouterait aux 600 fl. de fixe, 100 fl. de plus chaque année qu'on prendrait 4 nouveaux élèves jusqu'à ce que les 2 douzaines fussent complètes. Il aurait ainsi la 2e année pour 16 élèves 700 fl., la 3e pour 20 élèves 800 fl., la 4e pour 24 élèves 900 fl. Une autre méthode qui, quoique plus dispendieuse, serait peut-être à préférer par ce qu'elle serait plus propre à encourager le maître et à l'attacher à la fondation au moins pour les 4 premières années, serait de lui assurer, au lieu de 100 fl. par chaque année qu'on prendrait 4 nouveaux élèves, un florin de gratification par chaque mouvement recevable que fourniraient les élèves de la 2e douzaine. En supposant qu'il feraient l'ouvrage que je leur attribue dans ce calcul du produit de la fondation, le maître aurait outre le logement et la table, 600 fl. pour la 1ère année, la 2ème année y ayant 4 élèves de plus qui donneraient 72 mouvements, il tirerait 672 fl., la 3ème, ayant encore 4 élèves nouveaux qui fourniraient avec les 4 précédents 216 mouvements, le maître recevrait 816 fl. La 4ème enfin, qui compléterait la 2ème douzaine, il percevrait 1008 fl. et autant chaque année suivante, outre l'ouvrage qu'il pourrait faire pour son propre compte. Or il me semble que l'un ou l'autre de ces partis ne serait nullement à mépriser ; c'est sur le dernier que j'établirai mon calcul ci-après. Que si le maître ne se souciait pas de loger dans la fondation et d'y vivre (ce qui serait pourtant le plus convenable et le plus avantageux pour lui et pour les élèves), on ajouterait à son salaire de 600 fl. les 200 fl. que serait supposé coûter sa part à la table, et en outre, s'il était besoin, la gratification sus indiquée, que s'il ne lui convenait pas de manger avec les élèves, il serait au moins nécessaire qu'il résidât dans la maison ; quoiqu'il en soit, nous compterons pour le maître 800 fl. par an.

Le travail des élèves ne sera pas considérable dans les commencements, surtout si chacun est appelé à faire de suite, et l'une après l'autre, toutes les

pièces d'un mouvement, mais en répartissant entre les douze élèves ces diverses pièces, en assignant à chacun sa portion, et en ne lui faisant faire pendant l'année que les pièces de cette même portion, ou tout au plus celles de deux, il les fera beaucoup mieux et il en fera beaucoup plus ; d'après cette idée, je ne crois pas aller au-delà du vrai, en comptant qu'à la fin de cette première année, chaque élève se trouvera avoir fait l'équivalent de 18 fois sa portion par mois, soit 18 mouvements pour l'année, ou, ce qui est la même chose, que les 12 élèves se trouveront avoir fait 216 mouvements, et comme ce premier ouvrage pourrait bien n'être pas des mieux fait, nous n'estimerons chaque mouvement l'un dans l'autre que 10 fl. pièce, 216 mouvements à 10 fl. pièce donnant 2160 florins. Sur quoi il faut déduire pour le maître 800 fl. plus pour matériaux et déchets des outils 10 batz par mouvement, laquelle déduction se mettra à part pour fournir à l'établi.

Première année, produit net du travail des 12 élèves pour la première année, fl. 820. L'habileté dans un ouvrage augmentant à mesure qu'on y travaille, on ne sortirait pas de la vraisemblance si en suivant la même méthode que dans l'année précédente, on se promettait pour cette 2ème année de chaque élève, l'équivalent de 3 mouvements par mois, soit 36 pour l'année, ce qui fait pour les 12, 432 mouvements qu'on ne les estime ici qu'à 5 francs l'un dans l'autre, ils produiront 5400 fl. dont il faut déduire comme ci-devant pour le maître 800 fl., fournitures et déchet d'outils, pour 432 mouvements, 1080, à déduire 1880 en tout. Reste du travail des 12 élèves pour la 2ème année, 3520 fl. Les 4 nouveaux élèves qui sont entrés au commencement de cette 2ème année, auront fait à sa fin, suivant la supposition ci-dessus, 18 mouvements chacun, soit 72 pour les 4, à 10 fl. pièce, pour ce 720 fl. dont il faut déduire 10 batz par mouvement comme ci-dessus, soit 180 fl. et 72 de gratification pour le maître, soit 252 florins à déduire. Reste donc pour le travail des 4 élèves de la 2ème année, 468 fl. Produit net du travail de la 2ème année pour 16 élèves, 3988 florins.

La troisième année, les 12 élèves de la 1ère classe seront sans doute assez formés pour faire chacun, ou pour se trouver avoir fait au bout de l'année à raison de 4 mouvements par mois chacun, soit 48 pour l'année, ce qui fait pour les 12, 576 mouvements qui, à 6 fl. pièce, donneront 8640 fl. à déduire comme ci-dessus 10 batz par mouvement soit 1440 fl. et pour le maître 800, soit un total à déduire de 2240 fl. Reste du travail des 12 élèves pour leur 3e année 6400 fl. Les 4 élèves de la 2e année auront fait dans celle-ci, qui est la 2ème pour eux, selon le calcul précédent, 36 mouvement chacun, soit pour les 4, 144 mouvement à 5 fl. pièce l'un dans l'autre, soit 1800 fl., dont est à déduire pour fournitures 360 fl., gratification pour le maître 144 fl. soit 504 fl. Reste du travail des 4 élèves de la 2e année, 1296 fl.

Les 4 élèves qui sont entrés au commencement de cette 3ème année auront produit comme les 4 qui les ont précédés dans la 2e, savoir 468 fl.

Produit du travail de la 3e année pour 20 élèves 8164 fl.

Dans la 4e année, les 12 élèves de la 1ère classe qui ont déjà fait l'année précédente leurs 48 mouvements chacun, les feront bien sans doute dans celle-ci, mais comme il est naturel de penser qu'ils feront mieux faits, on n'excéderait pas en les estimant 7 fl. pièce, ainsi pour 576 mouvements, 10080 fl., à déduire pour le maître 800 fl., pour fournitures 1440, soit un total de 2240 fl. Reste du travail des 12 premiers élèves pour leur 4e année, 7840. Les 4 élèves de la 2e année auront fait dans celle-ci qui est la 3e pour eux, 4 mouvements par mois, 48 pour l'année chacun, soit pour les 4, 192 mouvement à six francs pièce, 2289 fl. dont il faut déduire pour fournitures 480 fl., gratification pour le maître 192, total de 672, reste du travail des 4 élèves de la 2e année 2208 fl.

Les 4 élèves de la 3e année auront fait dans celle-ci qui est la 2ème pour eux, comme les précédents ; au même terme le produit net de leur travail sera donc de 1260 fl. Les 4 élèves de la 4e année, feront dans cette première année pour eux comme leurs devanciers au même terme 180, donneront donc pour produit net de leurs travail, 468 fl.

Produit net du travail de la 4e année pour 24 élèves 11812 fl. Dans la 5e année, il sortira 4 des premiers élèves, on en reprendra 4 nouveaux pour compléter les 2 douzaines. Les 4 qui sont entrés dans la 2e année ont déjà fait l'année précédente leur 4 mouvements par mois chacun, mais à 6 francs dans celle-ci, ils passeront à la première douzaine, dont le travail est estimé 7 francs, il y aura donc toujours 12 élèves qui feront chacun 48 mouvements par année à 7 francs pièce, 4 qui en feront aussi 48 mais à 6 francs, 4 qui en feront chacun 36, à 5.- et les nouveaux qui en feront chacun 18 à 4.-

La 5e année donc, selon la supposition, égale à la 4e , elle rapportera donc toute déduction faite, 11812.-

La sixième sera égale à la 5e, 11812.-

La 7e de même, 11812.-

La 8e aussi, 11812.-

Total du produit net pour ces 8 années, 72032 fl.

En déduisant de ce produit le total de la dépense des 8 années soit 61520 fl., il resterait à la fondation, tous frais payés, un capital de 10512.-, à quoi il faut ajouter ce que les contributions auront pu produire.

Je crois avoir porté les articles de dépense assez haut pour qu'on n'ait pas à craindre qu'il faille y ajouter, et ceux du produit assez bas pour qu'on ne soit pas dans le cas d'en rabattre, et quand il y aurait quelque différence dans l'un ou l'autre de ces points, elle ne peut jamais être bien considérable. Maintenant si mes calculs sont justes, le succès paraît infaillible, et combien les avantages qui en résulteraient pour le public et pour les particuliers ne sont-ils pas grands et nombreux ! Mais je l'ai dit, l'entreprise n'est pas sans difficultés ; il ne suffit pas de prouver la possibilité, la certitude du succès, d'en pressentir les suites heureuses, il faut chercher les moyens de se les assurer et de vaincre les obstacles qui les rendent difficiles. Trois difficultés principales s'offrent ici à mon esprit :

1o Où trouver les ressources suffisantes pour l'entretien de la fondation pendant les premières années et jusqu'à ce qu'elle puisse se suffire à elle-même ?

2o Comme s'assurer l'écoulement des marchandises fabriquées dans la fondation ?

3o Où trouver une maison propre à loger tout ce monde ?

Ces difficultés sont grandes, je l'avoue, je n'entreprendrais pas même de les résoudre, si je faisais moins de cas de la communauté du Chenit et des familles qui la composent. Mais avec l'opinion que j'en ai, je suis bien éloigné de regarder ces difficultés comme insurmontables.

Il y a dans cette paroisse au-delà de 300 ménages ; j'en suppose 100 de qui l'on ne recevra rien, les 200 autres, je les divise en 4 classes de 50 chacune, les 50 de la 1ère classe, je les compte pouvoir donner chacun, l'un aidant à l'autre à raison de 65 fl. par an, ce qui revient à 5 batz par semaine, si tous ne contribuaient pas autant, il s'en trouvera, j'en suis sûr, qui donneraient le triple et au-delà, je puis donc les compter l'un dans l'autre à 65 fl. chacun, et cette remarque servira pour les autres classes en souscrivant, tant que les contributions seront nécessaires, ce qui ne peut aller tout au plus qu'à 5 ans, feraient pour l'année 3250 fl., la 2e classe de 50 supposée à 32 fl. 6 s. par an, soit 10 creutz par semaine l'un dans l'autre, donneraient ensemble pour l'année à 65 fl. chacun, 1625 fl. , ici total de 4875 fl.

La 3e classe supposée à 19 fl. 6 s. par an, soit 6 creutz par semaine l'un dans l'autre, donnerait pour l'année 1005 fl.

La 4e supposée à 13 fl. par an soit 1 batz par semaine, serait 650 fl.

Total de ces trois derniers postes de 6530 fl.

Pour simplifier la chose, supposons 100 ménages fournissant l'un dans l'autre 52 fl. chacun, soit 5200 fl., et cent autres qui produisent ensemble à raison de 13 fl. chacun, 1300 fl. soit un total de 6500 fl.

Que ces contributions durent 3 ou 4 ans, tout au plus cinq, en voilà assez pour former, sous la bénédiction de Dieu, un établissement si utile et pour le rendre durable. Or cette supposition n'est sûrement pas outrée, et je ne doute pas que si ces 200 ménages veulent faire attention à leur intérêt propre, mis à part même tout motif de religion et de charité, ils ne se prêtent avec plaisir à une contribution qui tend à les décharger. En effet, il y a environ 30 mendiants au Chenit. De ces 30, il y en a au moins 12 à qui une centaine de maisons donnent une fois par semaine, et quelques-unes le plus souvent, quand il n'y en aurait que six, s'ils viennent deux fois par semaine, c'est la même chose, or 12 morceaux de pain par semaine valent pour le moins un sol pièce, et sont par conséquence 52 fl. par an. Cent autres maisons donnent bien l'une dans l'autre à 12 mendiants, à raison d'un batz par semaine, soit 13 fl. par an, en supposant donc que l'on recevrait de chacune des cent premières à raison de 52 fl. et de chacune des cent autres à raison de 13 fl. par an. Elles ne donneraient pour la fondation que ce qu'elles donnent à leur porte. Elles le donneraient pour

occuper et instruire ces 12 mendiants, au lieu de le donner pour les entretenir dans la paresse. Elles ne le donneraient que pendant 4 ou 5 ans, au lieu qu'en laissant les choses sur le pied actuel, ces contributions se renouvellent d'année en année et en favorisant la fainéantise peuvent accroître la misère au point d'absorber enfin toutes les ressources.

La mendicité ne sera pas sans doute arrêtée tout d'un coup, quoique les familles de qui nous prendrons les enfants étant soulagées à cet égard, et recevant d'ailleurs les mêmes secours de la Bourse des Pauvres, seront par là mieux assistées, et par conséquent moins dans le cas de recourir aux particuliers ; mais ces enfants mendiants que nous retirerions, seraient précisément en bonne partie de ceux qui reviennent le plus souvent à la charge, savoir de 11 ou 12 à 13 ou 14 ans. La première année on en prendrait 12 ; le particulier ne les aurait donc plus à leur porte. La deuxième on en aurait 16, la 3ème 20, la quatrième 24, au bout de 4 ans, il y aurait peut-être trois quarts moins de mendiants qui, s'ils n'eussent pas été recueillis, auraient coûté aux particuliers bien au-delà de ce que la fondation attend d'eux, et le quatrième quart pourrait selon toute apparence être accueilli la 5ème année, ou assez bien assisté pour ne plus mendier ; les particuliers seraient donc alors absolument déchargés et la communauté soulagée. Je le répète, quand la religion, l'humanité, l'amour du bien public ne nous diraient rien ici, l'intérêt propre doit se faire sentir ; un homme qui pourrait s'affranchir d'une cense perpétuelle en la payant double pendant 4 ou 5 ans, et qui refuserait de le faire, serait-il sage ? Et ici il suffit presque de la payer simple !

Je veux qu'il y ait quelques ménages dans le nombre de ces 200 qui n'aient pas encore été importunés par le mendiant, peuvent-ils se flatter d'en être toujours à l'abri ? Ne voit-on pas que le mal augmente, l'expérience ne certifie-t-elle pas qu'il augmentera toujours plus à moins qu'on y apporte quelque remède ? Et quand il y aurait en effet moins de maisons que je n'en ai compté qui fissent l'aumône, quand il y en aurait beaucoup qui dans cette occasion seraient appelées à faire des sacrifices, quelle entreprise en mériterait jamais mieux ? Dira-t-on qu'il faut pouvoir ? La bonne volonté fait trouver des forces. Les temps sont fâcheux, je le sais, mais c'est précisément alors que les mendiants se multiplient, que leurs courses sont le plus fréquentes, que les particuliers aisés sont le plus chargés. Ne veulent-ils rien donner à la fondation ? Il donneront tant plus à leurs portes, c'est bien pire, et d'ailleurs combien de folles dépenses suivies du repentir se fait-il pas encore chaque dimanche, sans parler de bien d'autres qui, si elles étaient faites pour une si bonne œuvre, rempliraient de satisfaction leurs auteurs et attireraient sur eux la bénédiction divine !

Que l'on choisisse donc un certain nombre de personnes qui, après que le projet aura été suffisamment connu, prennent la peine de s'informer dans leur voisinage combien chaque ménage ou individu en état de donner, serait disposé à fournir par année, pendant 4 ou 5 ans, soit en argent, soit en denrée ou même

en travail, en un ou plusieurs termes selon sa commodité et que chaque contribuant ou souscrivant sur un livre qui lui sera présenté à cet effet, marque au bout de son signé combien il donnerait pas an. Si les souscriptions ne répondent pas à ce que je crois pouvoir en attendre, on cherchera s'il y a quelque moyen d'y suppléer. En un mot, avant que de dire nous n'avons point de ressources, voyons ce que celle-là pourrait produire.

Je m'arrêterai moins sur les deux autres difficultés, la deuxième qui peut être et ne devrait pas même être discutée, porte sur l'écoulement des marchandises fabriquées dans la fondation. Et pourquoi en effet, la fondation aurait-elle plus de peine à se procurer un ou plusieurs marchands étrangers, que n'en ont les autres maîtres ? L'ouvrage des élèves de la première classe serait peut-être aussi bien fait que celui de bien d'autres ouvriers et pourrait prétendre à la concurrence du prix de 9 à 10 francs. Si je l'ai supposé à 7 francs, on a bien du voir que je ne prétendais pas le fixer à ce taux, ce n'en est pas mon affaire, j'ai du mettre les choses au pire afin de rendre plus sensible l'assurance du succès et de montrer que dans le cas même où l'on serait obligé de se soumettre à un rabais, l'avantage de l'entreprise serait toujours considérable ; or au moyen d'un petit rabais qu'on présenterait à l'acheteur, l'appât d'un plus grand gain, bien loin d'être en peine de trouver des marchands, on serait peut-être en peine de fournir à tous ceux qui se présenteraient et embarrassé de leur nombre. Mais alors ce rabais pourrait porter quelque préjudice à d'autres ouvriers actuellement établis, ce qu'il faut éviter ; s'il doit donc y avoir un rabais dans la vente et plus de profit dans l'achat, il vaut mieux que ce rabais se fasse en faveur des maîtres du Chenit et que ce profit leur reste, on les préférerait comme de raison aux étrangers. L'écoulement se ferait par leur canal s'ils le veulent, et ici leur intérêt me paraît lié trop évidemment au succès de l'entreprise pour que je doute un moment qu'il ne s'empressent à la seconder de tout leur pouvoir ; or il y a environ 50 horlogers établis, qu'une trentaine d'eux seulement prit de la fondation, chacun deux ou trois mouvements par mois, s'ils en prenaient deux chacun, 24 par année, serait pour les 30, 720 mouvements ; s'ils en prenaient 3, 36 par année, serait par année 1080 mouvements, au-delà de ce que j'ai supposé que les élèves fourniraient ; et aucun de ces messieurs déjà établis serait-il refusé de son marchand parce qu'il lui enverrait deux ou trois mouvements par mois de plus qu'auparavant ? Quand l'un d'eux prend des apprentis, ne trouve-t-il pas à vendre leur ouvrage ? Or ils seraient d'autant plus disposés à procurer le débit des pièces fabriquées dans la fondation, qu'on les leur donnerait à un prix à pouvoir y gagner eux-mêmes ; et quand il n'y gagneraient rien, ce serait une bonne œuvre qu'ils feraient sans qu'il leur en coûtât rien non plus, pourrait-on sans leur faire injure soupçonner seulement qu'ils s'y refusassent ?

Mais ce grand nombre d'horlogers qui naîtraient de la fondation ne se nuirait-il point les uns aux autres ? Je laisse aux intéressés à décider s'il leur serait avantageux ou non que le nombre des ouvriers s'accrut assez au Chenit

pour que les autres branches de cette profession pussent aussi s'exercer dans le lieu et qu'une montre put s'y établir en entier. Qu'importe par quelles voies un public prospère, pourvu que ces voies soient légitimes.

La 3ème difficulté, sur le logement des élèves, n'est presque plus rien si les deux premières sont levées. Que les contributions en effet soient assez fortes pour entretenir la fondation pendant les cinq premières années et que l'écoulement des marchandises soit assuré, on mettrait alors de côté le produit net du travail des élèves pendant les 4 premières années, il donnerait fl. 24 784, ce qui, en vendant la vieille maison d'école que personne ne veut reconnaître, pourrait suffire à en bâtir une nouvelle adaptée au but de la fondation et terminerait heureusement un différend désagréable et fâcheux.

Mais si la fondation pouvait être entretenue comme je viens de le supposer, et que l'écoulement des marchandises put avoir lieu de même, la communauté ne risquerait rien de fournir d'avance cette somme, dut-elle l'emprunteur, puisque dans la supposition, facile à vérifier, elle serait assurée d'être remboursée au bout de 4 ans.

Si cet expédient, que je préférerais à tout autre, n'est pas goûté, on pourrait tenter la voie d'une requête à LL.EExces pour obtenir de leur bonté cette somme à un modique intérêt, ou sans intérêt pendant 8 à 10 ans. Elles n'ont pas refusé à un particulier le prêt de fl. 15 000 sans intérêt pendant plusieurs années dans la vue de favoriser une entreprise au Chenit dont le succès était bien moins probable et dont l'utilité n'égale pas celle de la fondation dont il s'agit. Elles ont gracieusement accordé à plusieurs communes du bailliage de Lausanne des sommes plus ou moins grandes pour les aider à assister leurs pauvres, sans autre réserve que celle de les faire rendre si les communes ne les appliquaient pas convenablement, je suis assuré que notre entreprise ne serait pas moins favorisée. En attendant il faudrait chercher un logement de louage, parce que le plus tôt qu'on commencerait serait le mieux, il ne serait peut-être pas impossible d'en trouver un au Sentier.

Maintenant qu'on examine, qu'on délibère, qu'on prenne une résolution. Si le projet et trouvé bon en général, qu'on soit assez bien disposé pour en venir à l'exécution, et que le résultat de nos recherches soit à l'égard des contributions, soit à l'égard de l'écoulement, permette de commencer l'ouvrage. On procédera à la confection de règlements propres à assurer l'économie et la bonne direction de cette maison, de même que l'instruction et les bonnes mœurs des élèves qui auront le bonheur d'y être rassemblés. On inscrira dans un livre de mémoire les noms de ceux qui auront bien voulu contribuer et si quelque un des leurs se trouvait un jour dans le cas de profiter de cette fondation, il en recevrait des secours plus considérables. On rendra compte chaque année de l'état de la maison, de ses progrès ; au bout de quelque temps la fondation aurait acquis assez de consistance pour s'étendre à d'autres objets. Dès la 5ème année elle pourrait entreprendre la filature, la toilerie, cette branche si fertile du commerce, s'élever même peu à peu au cotonnes, au lainages ; procurer

plusieurs professions qui manquent au Chenit, comme la chapellerie, la poterie & ; en occupant un grand nombre d'individus, elle offrirait à ceux qui seraient âgés, infirmes et dans le besoin, une retraite commode et tranquille. Elle pourrait même servir à l'amendement et à la correction de sujets turbulents et déréglés, lorsque les moyens moraux n'auraient plus de prise sur eux ; et ses progrès augmentant chaque année, son influence sur le bien-être général deviendrait toujours plus grande et plus sensible ; elle pourrait pensionner un chirurgien, faire dans des années d'abondance quelques provisions de grains pour soulager les particuliers peu aisés, dans les années de cherté favoriser et développer par des secours donnés à propos, l'industrie que le besoin et l'indigence enchaînent.

Le bien-être inviterait la population, et la population augmenterait le bien-être, parce que personne ne serait désoeuvré ni inutile. La fondation deviendrait ainsi avec la bénédiction de Dieu, un établissement vaste, commode, solide, dont le public et les particuliers retireraient des avantages sans nombre et d'où sortirait une jeunesse nombreuse formée à l'amour de la sagesse, de l'application et du travail. Y a-t-il un honnête homme qui, pouvant contribuer peu ou beaucoup au succès d'une entreprise aussi louable, aussi utile, refusât de le faire selon son pouvoir ? Je ne sauris me le persuader. Mais si les volontés peuvent se réunir efficacement pour une œuvre aussi importante, quel magnifique accord ! Qu'il serait honorable pour cette paroisse, instructif et édifiant pour tout le pays, digne d'intéresser l'attention bienfaisante d'un souverain sage et éclairé, et surtout qu'il serait propre à attirer sur cette communauté et sur ses familles la faveur et les bénédictions du Grand Etre qui veut que les membres de la société contribuent au bonheur les uns des autres !

Dieu veuille diriger le tout à la gloire de son nom, au progrès des bonnes mœurs et au plus grand bien d'une église à laquelle je souhaiterais extrêmement de pouvoir être utile.

Réal pasteur.

Note : très longue exposition qui resta au fond des tiroirs. Pure vue de l'esprit, avec un échafaudage certes savant, mais d'un irréalisme presque total. Un grain de sable dans ce rouage apparemment si bien huilé, et c'aurait été le début de difficultés sans nombre pour un tel projet et bien aptes à le faire capoter.

Il n'en reste pas moins que cette vaste étude exprime des idées souvent révolutionnaires et dont beaucoup devaient trouver une application à plus ou moins long terme, ici, ou ailleurs. En puisant des idées au plus profond de lui-même, le pasteur Réal lançait un pavé dont le contenu était très en avance sur son temps.

Signalons aussi, en ce qui concerne la monnaie, que le pasteur Réal passe sans transition du florin au franc. Il faut ainsi admettre que ces deux monnaies, à cette époque, étaient à peu près équivalentes.

Il est de bien entendu que quelque vingt ans plus tard, avec les crises économiques liées à la présence de Napoléon Bonaparte à la tête de l'Etat français, il n'était plus possible d'envisager une maison de travail, toute tentative de mettre en place un établissement de ce genre étant dès lors reportée à des temps meilleurs.